

## COMMUNE DE REMELFING

### REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE 19 OCTOBRE 2020

Etaient présents sous la présidence de M. BOURING Hubert, Maire suite à l'invitation du 13 octobre 2020 adressée à tous les Conseillers Municipaux et à la Presse et affichée :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : BLAZY Virginie, SCHMIT Daniel, ROTH Lucile, JACOB Martine, FRANCOIS Sandrine, SCHROEDER Stéphane, DE ZORZI Amanda, RAYMOND Benoît, LOHMANN Etienne, MALLICK-HODY Nadine

Absents excusés :

M. BRANSTETT Pascal a donné procuration à M. SCHMIT Daniel  
M. NONN Alex a donné procuration à Mme BLAZY Virginie  
M. JUNG Bernard a donné procuration à M. LOHMANN Etienne  
Mme MULLER-LOTTIAUX Clarisse

M. BOURING Hubert, Maire, déclare la séance ouverte.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne, par 13 voix pour, Mme JACOB Martine comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2020

Après lecture du compte-rendu de la séance du 31 août 2020, le Conseil Municipal l'adopte par 13 voix pour,

3. DOTATION ANNUELLE – ASSOCIATION DE L'ECOLE MATERNELLE 1 ET 2

Comme chaque année, une participation aux frais scolaires est attribuée à l'Ecole Maternelle 1 et 2, suivant le nombre d'élèves. La dotation versée jusqu'à ce jour était de 13,50 € par élève.

La commission des finances a émis une proposition pour attribuer à chaque élève la somme de 14,00 €.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour, d'attribuer 14,00 € par élève (soit 14,00 € x 36 élèves = 504,00 €) pour l'année 2021.

4. DOTATION ANNUELLE- ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIO EDUCATIVE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Comme chaque année, une participation aux frais scolaires est attribuée à l'Ecole Primaire, suivant le nombre d'élèves.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour, d'attribuer 21,00 € par élève ( soit 21,00 € x 50 élèves = 1 050,00 € ) pour l'année 2021.

5. DEMANDE D'EMPRUNT – LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 400 000,00 € arrive à échéance le 31.10.2020. Celle-ci sera remboursée intégralement.

Afin de financer les travaux du lotissement « Les Hauts de Sarre », un emprunt de 1 280 000,00 € s'avère nécessaire.

Il a été demandé à 4 banques des propositions : Banque Postale, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole, à savoir :

- Le Crédit Mutuel, la Banque Postale et le Crédit Agricole n'ont pas fait de proposition.

- Caisse d'Epargne : elle ne propose plus de ligne de trésorerie mais un emprunt :

\* sur 15 ans : taux fixe, 0,78 % - Frais de dossier : 1 280,00 € - remboursement trimestriel

\* sur 30 ans : taux fixe, 0,91 % - Frais de dossier : 1 280,00 € - remboursement trimestriel

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- autorise le Maire à réaliser un emprunt de 1 280 000,00 € pour financer les travaux au lotissement auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes : Taux fixe 15 ans à 0,78 % remboursement trimestriel, frais de dossier : 1 280,00 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute sa durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement de remboursements découlant du présent prêt.

6. DEMANDE DE SUBVENTION DES SAPEURS POMPIERS

Suite à une demande de subvention émanant de M. SONNICK Claude, Chef de Centre, pour l'assurance des Sapeurs Pompiers,

Le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour, de prendre en charge l'assurance correspondant au total des cotisations auprès de l'union départementale des Sapeurs Pompiers de la Moselle en leur versant la somme de 294,34 € sur le compte de l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

7. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA FANFARE

Suite à une demande de subvention faite par M. SCHWARTZ Daniel, président de la Fanfare St Pierre,

Le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour, de verser la somme de 550,00 € à la Fanfare St Pierre à l'occasion de la fête de la Ste Cécile le 22 novembre 2020.

8. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Une demande de subvention de la Ligue contre le Cancer nous est parvenue.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, décide de leur verser la somme de 100,00 € pour l'année 2020.

**M. SCHROEDER Stéphane est présent à 20 h 37.**

9. BRIOCHE DE L'AMITIE

Vu la situation actuelle concernant l'épidémie du COVID, le conseil municipal a décidé de ne pas faire de porte à porte pour vendre la Brioche de l'Amitié.

Afin de ne pas pénaliser cette rentrée d'argent pour l'association l'A.F.A.E.I. de Sarreguemines, le conseil municipal, par 14 voix pour, décide de leur verser la somme de 1 000,00 €.

10. INSTAURATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame BLAZY Virginie expose :

L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales et l'article 2541-5 du CGCT applicable pour les départements d'Alsace-Moselle prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur.

A cette fin, un groupe de travail s'est réuni et a fait la proposition jointe.

Madame BLAZY Virginie présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour, d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

11. DEMANDE DE SUBVENTION « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » – CONSTRUCTION D'UNE « MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE »

Madame BLAZY Virginie informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de « Ambition Moselle 2020-2025 » auprès du Conseil Départemental pour la construction de la « Maison des arts et de la culture ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, décide :

- d'approuver le plan de financement ci-après :	
- Montant des travaux HT	: 1 615 600,00 €
- Maîtrise d'œuvre (Moncel)	: 174 420,00 €
- Etudes de sols Terrafor	: 3 985,00 €
- Etudes CIRCSE Environnement	: <u>2 750,00 €</u>
<b>Total subventionnable HT</b>	<b>: 1 796 755,00 €</b>
- DETR/DSIL	: 565 460,00 €
- Subvention Grand Est	: 310 000,00 €
- CASC	: <u>200 000,00 €</u>
<b>Reste à la charge</b>	<b>: 721 295,00 €</b>
- <b>Subvention Ambition Moselle</b>	<b>: <u>359 351,00 €</u></b>
-Autofinancement	: 361 944,00 €

- de solliciter l'octroi d'une subvention « Ambition Moselle 2020-2025 » auprès du Conseil Départemental pour un montant de 359 351,00 €

- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### 12. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LE PROJET DE MOSELLE DERACINEE

Considérant que la Commune de Rémelfing souhaite réaliser le projet « Rémelfing déraciné » (évacuation des Rémelfingeois en 1939) qui a pour but la création d'une vidéo présentée aux Rémelfingeois lors d'une exposition photos composée de panneaux documents, une demande de subvention va être demandée. Cette exposition aura lieu le 28 février 2021 au château de Rémelfing.

##### Plan de financement :

Montant du projet	: 3 498,00 €
Montant de la subvention estimée	: <u>1 749,00 €</u>
Reste à la charge de la Commune	: 1 749,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- demande au Maire de faire une demande de subvention auprès du Département pour le projet « Moselle Déracinée » pour un montant de 1 749,00 €.

- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### 13. PROJET DE RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANTE DE LANGUE SESAM GR (ECOLES)

Monsieur le Maire retire ce point de l'ordre du jour.

#### 14. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT – PLATEAU SURELEVE SUR RD 33

Une convention est établie entre la Commune de Rémelfing et le Département afin de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure d'un plateau surélevé sur la Route Départementale n° 33, en traverse de REMELFING.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

